



Haute vallée de L'ORNE

et ses affluents
bulletin d'information numéro 2 – février 2013



Département : Orne
Superficie : 20 064 ha
88 communes concernées :

- ALMENECHES
- ARGENTAN
- AUNOU-LE-FAUCON
- AUNOU-SUR-ORNE
- AVOINE
- BATILLY
- BELFONDS
- BOISSEI-LA-LANDE
- BOUCE
- BRULLEMAIL
- CARROUGES
- CHAHAINS
- CHAILLOUE
- COMMEAUX
- ECOUCHE
- FAVEROLLES
- FERRIERES-LA-VERRENERIE
- FLEURE
- FONTEINAI-SUR-ORNE
- FRANCHEVILLE
- GAPREE
- GIEL-COURTEILLES
- GODISSON
- GOULET
- HABLOVILLE
- JOLIE-DU-BOIS
- JOLIE-DU-PLAIN
- JUVIGNY-SUR-ORNE
- LA CHAPELLE-PRES-SEES
- LA COCHERE
- LA COURBE
- LA FERRIERE-BECHET
- LA FRESNAYE-AU-SALVAGE
- LA GENEVRAIE
- LA LANDE-DE-GOULT
- LA LANDE-DE-LOUGE
- LE CERQUEIL
- LE CHAMP-DE-LA-PIERRE
- LE CHATEAU-D'ALMENECHES
- LE MENIL-SCELLEUR
- LE MERLERAULT
- LES AUTHIEUX-DU-PUITS
- LES YVETEAUX
- LOUGE
- LOUGE-SUR-MAIRE
- MACE
- MARCEI
- MARMOUILLE
- MEDAVY
- MENIL-JEAN
- MONTABARD
- MONTGAROULT
- MONTMERREI
- MONTREUIL-AU-HOULME
- MORTREE
- MOULINS-SUR-ORNE
- NEUVILLE-PRES-SEES
- NONANT-LE-PIN
- OCCAGNES
- RANES
- RI
- SAI
- SAINT-BRICE-SOUS-RANES
- SAINT-CHRISTOPHE-LE-JAOLET
- SAINT-MARGUERITE-DE-CARROUGES
- SAINT-MARIE-LA-ROBERT
- SAINT-GERMAIN-LE-VIEUX
- SAINT-HILAIRE-DE-BRIOUZE
- SAINT-HILAIRE-LA-GERARD
- SAINT-LEONARD-DES-PARCS
- SAINT-LOYER-DES-CHAMPS
- SAINT-MARTIN-DES-LANDES
- SAINT-MARTIN-LAIGUILLON
- SAINT-OUEN-SUR-MAIRE
- SAINT-SALVEUR-DE-CARROUGES
- SARCEAUX
- SEES
- SENTILLY
- SERANS
- SEVIGNY
- SEVRAI
- SILLY-EN-GOUFFERN
- TANQUES
- TANVILLE
- TREMONT
- UROU-ET-CRENNES
- VIEUX-PONT
- VRIGNY

EDITO

Le label « Natura 2000 » a été accordé à l'Orne amont ainsi qu'à la plupart de ses affluents du fait de sa grande richesse naturelle. Ce site, localisé à la transition entre bassin parisien et massif armoricain, abrite une diversité de paysages (milieux forestiers avec affleurements rocheux, plaine céréalière, prairies inondables, bocage normand) où sont présents de nombreuses espèces et écosystèmes d'intérêt européen.

Les représentants du site se sont réunis au sein du Comité de pilotage en février 2012 et ont validé le Document d'Objectifs. Il s'agit de la feuille de route du site où sont décrites les grandes orientations de gestion en faveur des espèces et des milieux naturels d'intérêt européen. Ces orientations sont elles-mêmes déclinées en actions à mettre en œuvre sur la base du volontariat.

Afin de préserver et de maintenir cette richesse, les différentes mesures se concentrent autour de la qualité de l'eau en complémentarité avec le futur SAGE*, de la continuité écologique et d'une agriculture et d'une sylviculture extensives.

Ces actions sont déjà mises en œuvre et en un an, ce sont plus de 120 exploitants agricoles qui ont fait une demande pour souscrire à des contrats agricoles Natura 2000, les MAEt*. Par ailleurs des partenaires, par le biais d'autres programmes dont les objectifs rejoignent ceux de Natura 2000, travaillent déjà sur certains secteurs du site : vous en trouverez 3 exemples dans ce numéro.

Gageons qu'à l'avenir la dynamique initiée en 2012 prenne de l'ampleur et que d'autres initiatives continuent d'être lancées sur ce vaste territoire qui ne demande qu'à être mis en valeur !

Le sous-préfet d'Argentan
Président du Comité de pilotage

Jean-François Saliba

AFFAIRES À SUIVRE...

La cartographie des habitats naturels

Plus de 15 000 ha à cartographier, ce n'est pas rien ! C'est pourquoi, cette année, 5 chargés d'études du CPIE se sont partagé le territoire de la Haute Vallée de l'Orne et ses affluents. L'objectif était de couvrir l'ensemble du périmètre en inventariant les habitats naturels* présents.

Mission accomplie fin août ! Il reste désormais à informer toutes les données recueillies sur le terrain en complétant celles des deux années précédentes : encore des heures de travail en perspective ! Mais ce rendu est nécessaire pour pouvoir proposer des MAEt* ou des contrats Natura 2000 adaptés à l'enjeu de chaque parcelle.

Par ailleurs, ces prospections de terrain ont permis de découvrir des stations d'espèces protégées comme la sanguisorbe officinale.

La déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur des Odonates

Odonate ? Un nom savant pour appeler les libellules et les demoiselles ! Et c'est le GRETIA (GRoupe d'ETude des Invertébrés Armoricaïns), association spécialisée dans l'étude des insectes et autres invertébrés, qui anime ce plan régional d'actions. En plus d'améliorer les connaissances, ce projet vise à stopper l'érosion de la biodiversité par des actions ciblées sur des espèces considérées comme menacées.

Et, sur les onze espèces retenues au niveau régional, c'est le site Natura 2000 de la Haute Vallée de l'Orne qui en abrite le plus (six) ! Les premiers inventaires ont confirmé la présence et la reproduction de certaines espèces mais ils se poursuivront l'année prochaine pour valider l'ensemble des données. Puis seront définies les différentes actions à réaliser en Basse-Normandie. Continuons donc à travailler ensemble pour favoriser la biodiversité !

LE JARGON :

Habitat naturel : un habitat naturel ou semi naturel est un milieu qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces) animale(s) ou végétale(s). Il se distingue par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (sol, relief, climat, végétation...).

MAEt : mesure agro-environnementale territorialisée correspondant à un contrat Natura 2000 agricole. Elle valorise des pratiques agricoles en faveur d'une espèce ou d'un habitat naturel d'intérêt européen grâce à une contrepartie financière. Les exploitants de moins de 67 ans peuvent souscrire à ces MAEt sur des prairies, des cultures ou des haies en échange d'une contrepartie financière. 2013 sera la seconde année d'engagement possible sur ce site.

Zones humides : zones marquées par la présence de végétation qui aime l'eau (roseau, iris, reine des prés, etc...) et qui assurent des fonctions spécifiques en termes de régulation hydraulique, biogéochimique et écologique.

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



CONTACT :

Marie DEVILLE
CPIE des Collines Normandes
Maison de la Rivière et du Paysage
Le Moulin, 61100 SEGRIE-FONTAINE
02 33 96 69 94
mail : m.deville@cpie61.fr
site internet : <http://hautevalleeorne.n2000.fr/>

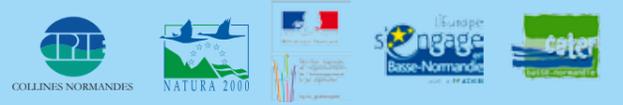
Bulletin conçu et édité par :
le CPIE des Collines normandes.

Financé par :
le Ministère de l'Environnement et l'Union européenne

Rédaction :
Marie DEVILLE

Crédits photographiques :
CPIE des Collines normandes
Conseil général de l'Orne
CEN Basse-Normandie
Aurélien Cabaret et Camille Roullier

Imprimé sur papier recyclé
par Dauphin Com Imprim
à Moulit (14)



* voir à la fin de la lettre

Une première SUR LE BASSIN DE L'ORNE !

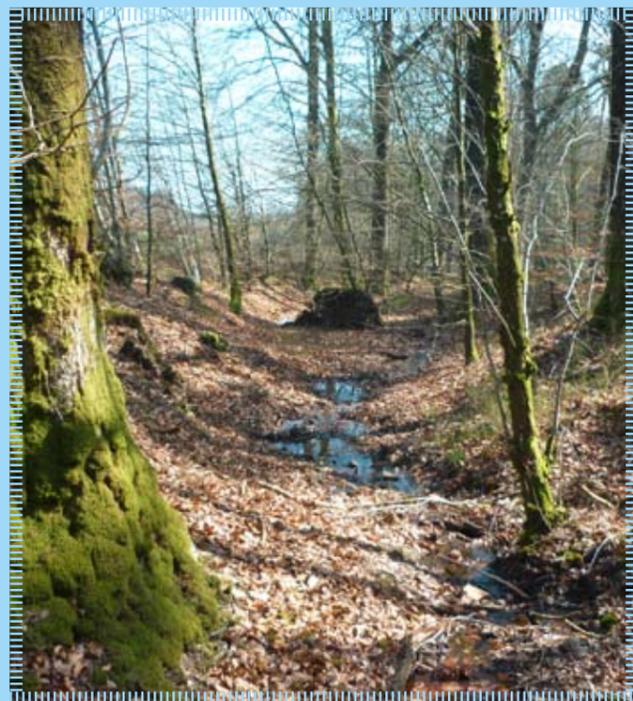
Voilà bientôt deux ans que les collectivités de Mortrée et Sées se sont lancées ensemble dans l'entretien des cours d'eau de la Thouane et de la Sennevière ainsi que dans la lutte contre les inondations. Pour ces actions, un technicien rivière, Camille Roullier, a été recruté.

Déclarés d'Intérêt Général par le Préfet, les travaux de restauration des cours d'eau ont débuté cet hiver avec la pose d'abreuvoirs, de clôtures et l'entretien de la végétation selon un calendrier précis.

De plus **une première action a déjà eu lieu au niveau des sources du cours d'eau !** Réalisée par l'ONF, elle a permis de remettre la Thouane dans son lit en forêt d'Ecouves (commune de Tanville). Depuis longtemps, une grande partie des écoulements se faisait par un fossé, accélérant l'évacuation des eaux et accentuant les crues. Depuis juin 2012, le cours d'eau a retrouvé son lit d'origine. Il serpente désormais parmi les arbres : les écoulements sont freinés et diversifiés.

Ne reste plus qu'à Camille de suivre l'évolution de cette remise en état pour vérifier que les objectifs souhaités sont atteints. Et surtout pour servir d'exemple si d'autres expériences similaires devaient être lancées !

Pour plus d'informations, contacter Camille Roullier au 02.33.28.88.87.



zoom sur : Le Vertigo de Desmoulins



Le Vertigo de Desmoulins est l'un des trois seuls escargots terrestres d'intérêt européen sur plusieurs centaines d'espèces en France. Assez mal connu du fait de sa faible taille (2,5 mm en moyenne !), ce petit escargot vit dans les zones humides* calcaires où le sol doit être gorgé d'eau toute l'année.

Une disparition mais pourquoi ?

Cette espèce n'a pratiquement fait l'objet d'aucune étude en France et l'état actuel des populations n'est pas connu de manière précise !

Il faut rappeler que 2/3 des zones humides ont disparu lors du siècle dernier. Or il colonise les zones humides calcaires inondées, habitat particulièrement rare.

Et sur l'Orne amont ?

Sur le site Natura 2000, l'espèce a été découverte sur deux secteurs mais n'est retrouvée de façon régulière que dans le Marais de Grogny. Il s'y plaît dans la haute végétation (cariçaie) à proximité des mares.

En Basse-Normandie, 8 autres sites accueillent cette espèce de manière ponctuelle.

Les actions à mener ?

Bien sur, le maintien des zones humides actuelles, le respect de leur fonctionnement hydraulique et l'absence de pollution sont trois moyens qui permettront le maintien de ces petits escargots en place.



Des partenaires en action LE CONSEIL GENERAL DE L'ORNE, DU DEBROUSSAILLAGE A GROGNY !

Dans le cadre de mesures compensatoires liées aux impacts des autoroutes A88 et A28 sur l'environnement, le CG de l'Orne restaure une parcelle qui lui appartient sur le marais de Grogny (commune de Sarceaux).

Cette zone, bien particulière, est localisée entre bassin parisien et massif armoricain. Elle présente à la fois des habitats calcaires secs (pelouses) et humides (cariçaies) où se trouve le vertigo de Desmoulins (cf. ci-contre) ainsi que des prairies humides acides. De ce foisonnement de milieux est née une biodiversité très importante, avec la présence de milieux d'intérêt européen et d'espèces protégées dans la région !

Comment ?

François Silande, technicien au CG en charge du dossier : « Du fait d'un manque d'entretien, le site était colonisé par des arbres et des arbustes, provoquant la disparition d'habitats naturels* et d'une flore remarquables. Nous avons pris l'initiative d'ouvrir progressivement certaines zones. Selon la fragilité du milieu, nous sommes intervenus mécaniquement (broyage) ou manuellement sur les zones à fort enjeu ». Vu les très bons résultats (développement de la **sanguisorbe officinale**, espèce protégée dans la région), le CG poursuit ces mêmes travaux sur de nouveaux secteurs. De plus, une zone de cultures a été remise en herbage et un troupeau a pu pâturer dès cet été.

Natura 2000 dans tout ça ?

Les deux chargés de mission échangent au sujet de la gestion choisie pour une cohérence entre les objectifs du CG et ceux de Natura 2000. Les discussions abordent aussi le devenir des parcelles limitrophes, elles aussi abritant des milieux très intéressants. Les connaissances de chacun permettent d'ores et déjà de dessiner la restauration de ce marais à plus grande échelle !

Plus d'informations en contactant François Silande du CG 61 au 02 33 81 60 00



Il n'y a pas de secret : travailler en cohérence avec ses partenaires permet d'avancer au mieux pour la préservation et la valorisation de la biodiversité, tant européenne que locale !

LE CEN DE BASSE-NORMANDIE DU PATURAGE A SARCEAUX

Association dont l'objectif est la préservation et la gestion du patrimoine naturel remarquable, le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Basse-Normandie gère des terrains avec une valeur écologique intéressante.

Sur le site Natura 2000, le CEN a pris en charge la gestion de la mégaphorbiaie (prairie humide de hautes herbes) du Val de Baize. En effet, elle abrite une belle station de sanguisorbe officinale, espèce protégée dans la région.

Comment ?



Lydie Doisy, chargée de mission espaces naturels, explique « L'objectif sur ce site est de maintenir la **sanguisorbe officinale** et, bien sûr, de favoriser la biodiversité en général ». Pour cela, le CEN a proposé à la société Alicorne (propriétaire du site) de creuser plusieurs mares pour compléter celles présentes. « Cette année, une clôture est installée tout autour de la parcelle : un pâturage très extensif (2 chevaux pendant 10 mois environ) va être mis en place ». La gestion alternera pâturage (2 ans de suite) et fauche avec exportation (1 an) pour diversifier le milieu. « Afin de vérifier que les objectifs de gestion sont atteints, j'assure un suivi annuel de la végétation avec des relevés floristiques et le comptage des pieds de sanguisorbe ».

Natura 2000 dans tout ça ?

« En plus de cette espèce protégée, cette parcelle abrite un habitat d'intérêt européen : la mégaphorbiaie, et l'un de nos objectifs est de le maintenir ! ». Plus tard peut-être, le Conservatoire s'engagera dans un contrat Natura 2000 pour pérenniser son programme d'actions.

Plus d'informations en contactant Lydie Doisy du CEN au 02 31 53 01 05

